

son pontificat, il a dû lutter contre les ennemis de la religion et du Saint-Siège, contre les ennemis de tout ordre social, qui poursuivent ceux-ci un progrès exclusif matériel, ceux-là la destruction totale des principes d'autorité, de justice, de religion, et qui veulent dépouiller l'Église de ses antiques possessions.

Le Saint-Père a ajouté qu'il avait cherché à ramener les âmes égarées en leur indiquant dans ses encycliques les principes fondamentaux du droit, de l'honnêteté et de la religion; comme autrefois, Moïse dans le désert, indiquait la voie des Israélites, le Pape avait indiqué la voie aux fidèles. — Se tournant alors avec émotion du côté des évêques, Pie IX a dit :

« Vénérables frères, je vous prie de redoubler de prières pour obtenir de Dieu et de la Vierge immaculée qu'ils nous délivrent des graves périls qui nous environnent. Vicaires du Christ, j'éleverai toujours mes mains vers le Ciel. Mais vous, soutenez, comme on fit jadis à Moïse, mes bras affaiblis par les années. Pressez-vous autour de moi afin que nous puissions combattre sans relâche et triompher. »

REVUE DES JOURNAUX.

Nous signalons tout particulièrement à nos lecteurs la correspondance de Bruxelles que publie le *Pays*.

Ces renseignements, curieux et intéressants, ont leur signification :

« Bruxelles, 15 juin, 1867. Le roi de Prusse et M. de Bismark nous ont fait hier une visite dont nos journaux vous ont rendu compte avec leur sincérité habituelle. C'est sans doute ainsi qu'ils veulent montrer qu'ils ont la liberté de travestir la vérité. »

« A ce sujet leurs lecteurs doivent être complètement édifiés. J'ai commencé par leur laisser la parole, maintenant je demande la permission de substituer à leurs fantaisies romanesques le récit des faits tels qu'ils se sont passés. A la station du Midi seulement, le roi a été salué de quelques cris approbateurs; encore n'y a-t-il pas eu un seul cri de : « Vive le roi de Prusse! » ni « Vive M. de Bismark! »

« Les voitures de la Cour ont ensuite pris la rue du Midi; presque partout elles ont été accueillies par des huées, des sifflets et des cris de : « Vive la Hanovre! » qui ont fait sourire M. de Bismark. Ces cris se sont produits notamment près de l'*Estaminet du Congrès*, rue du Midi, au boulevard du Jardin-Botanique et sur la place du Palais.

« Le roi et la reine de Prusse semblaient extrêmement embarrassés de la manière peu courtoise dont les recevait le peuple de Bruxelles. Dans la dernière partie du parcours, le roi fit même hâter la marche des voitures, afin d'en finir le plus tôt possible. »

« Il va sans dire que je ne songe pas à m'associer à ces manifestations, à tout le moins impolies. »

« Mais j'ai tenu à les constater d'abord dans l'intérêt de la vérité, ensuite parce que, suivant moi, il y a là une éclatante démonstration de ces sentiments sympathiques pour la France, que certaines gens ont parfois niés, et surtout un éclatant désaveu de la politique malveillante et des injures que notre cabinet a eues pour le gouvernement de l'Empereur, tandis qu'il n'avait que des flatteries et des complaisances pour les vainqueurs de Sadowa. »

« Depuis longtemps, M. Frère a aimé à donner le coup de pied de l'âne aux petits rois dépouillés de leurs États. Qu'il songe que son pouvoir aura une fin. »

« On ne voyait aux fenêtres aucun drapeau prussien, en revanche plusieurs drapeaux français. »

« Que dites-vous de ce roi si populaire, qui dans une promenade de cinq quarts d'heure n'a pu recueillir dans cette foule immense de curieux que deux ou trois vivats? »

« Et encore quand je dis deux ou trois, je suis généreux, car l'*Etoile belge*, qui pourtant n'est pas sujette à caution, n'en a entendu qu'un seul. »

VAN DEN BOSCH.

On lit dans l'*Avenir national* :

« La Bavière, on le sait, est le seul des États du midi qui n'ait pas souscrit aux bases de l'accession au Zollverein. »

« Mais, d'après nos lettres de Munich, il ne s'agit que d'une résistance peu sérieuse. Le roi de Bavière et son ministre, M. de Hohenlohe, sont tout disposés à en passer par les exigences de la Prusse. »

« Seulement, le peuple bavarois ne partage pas cette opinion, et des événements de 1866 il lui est resté contre la politique prussienne de l'amertume et de la colère. Si l'accession au Zollverein était mise aux voix par le suffrage universel, il est peu douteux qu'elle serait rejetée. Mais pour le moment, il n'est nullement question de consulter la nation. »

« D'ici à quelques jours, le cabinet bavarois annoncera triomphalement qu'il a obtenu de M. de Bismark certaines concessions qui lui permettent de signer le traité d'union douanière. Inutile de dire qu'il ne s'agit que de concessions tout à fait insignifiantes; c'est une comédie dont la répétition a été faite à Berlin. »

« Mais notre correspondant de Munich doute que le peuple bavarois se résigne au rôle que les metteurs en scène lui ont ménagé dans ce vaudeville diplomatique. »

« Des craintes sérieuses existent sur la manière dont sera accueillie par la population la promulgation du traité douanier. — J. Mahias. »

M. Léonce de la Rellaye, dans le *Monde*, après avoir constaté le revirement prussien à l'endroit du Danemark sur la question du Sleswig, s'explique ainsi :

« Maintenant que M. de Bismark n'est plus notre hôte, la politesse ne nous défend pas de lui dire que les derniers événements l'ont montré singulièrement dur, arrogant, ambitieux à l'excès, et peu soucieux des traités et de la foi jurée. Comment alors expliquer ces prévenances et ce respect subit du droit? Nous le répétons, son séjour à Paris, n'est pour rien dans le revirement politique. Nous soupçonnons les conférences de Londres plus que tout autre chose de l'avoir dégrisé. M. de Bismark qui ne manque pas de flair, a dû s'apercevoir qu'il ne lui serait pas permis de tout oser, qu'il y avait un excès d'ambition qui révolterait la conscience publique, qu'il se formerait peut-être quelque chose comme un commencement de concert européen pour empêcher la prépondérance de la Prusse. Il se sera dit qu'il devait maintenant donner au moins un gage de sa modération. Dans l'affaire du Luxembourg, il avait déjà reculé, mais il avait reculé trop tard. Il avait reculé après avoir déclaré qu'il ne céderait pas. Il a été forcé de céder. Il ne s'était donc montré ni équitable ni modéré. Aujourd'hui, il veut se donner l'honneur de la condescendance. Cela n'est pas maladroite; mais voici que la résistance, non prévue sans doute, du Danemark, déjoue ses calculs. Que fera-t-il? Il doit sans doute se demander pourquoi ce petit État, récemment écrasé, relève la tête, s'il n'y a pas quelque puissance derrière le Danemark, l'encourageant et prêt à le soutenir au besoin. »

On lit dans le même journal :

« Les correspondances de Rome sont unanimes pour attester l'affluence des pèlerins. Encore une fois les efforts de la Révolution auront été vains pour ralentir le zèle des catholiques. Espérons qu'elle ne sera pas plus heureuse dans ses tentatives pour entraver ces grandes manifestations. L'instant solennel approche. Tous les esprits, tous les cœurs des croyants sont tournés vers Rome. La cité éternelle se prépare d'ailleurs à recevoir dignement les visiteurs. La municipalité romaine se met en frais pour donner des réjouissances civiles qui alternent avec les fêtes religieuses. Toutes les classes de la société, quel que soit leur degré d'éducation, pourront y prendre part. On parle de divertissements populaires dans les villas du voisinage, de séances académiques au palais du Sénat. Le forum antique, avec ses belles ruines, sera splendide illuminé. Quel admirable spectacle offrira la ville des consuls et des papes! Rome est vraiment une cité unique réunissant aux souvenirs du passé, les espérances de l'avenir. »

M. Henri de Riancey, dans l'*Union*, revient en ces termes, sur les réformes à introduire dans le compte-rendu des Chambres :

Divers journaux s'associent à nos observations et à nos plaintes sur l'étendue démesurée du « compte-rendu » des Chambres, dans les questions d'ordre secondaire. Le « compte-rendu » manque son but et son titre; il n'est plus une « analyse », il est une seconde « sténographie ». Que la sténographie du *Moniteur* soit scrupuleusement respectée, rien de plus juste et de plus nécessaire. Mais pourquoi dans les discussions d'affaires, ne pas prendre seulement, pour le « compte-rendu », destiné aux journaux, « les sommets » des arguments et des discours, « *summa rerum* » comme disait l'historien latin? Cependant les rédacteurs officiels sont gens d'assez d'esprit et de talent pour remplir parfaitement cette tâche; il suffirait d'un ordre de la présidence des assemblées, sous l'autorité de qui ce service est placé exclusivement. Nous avons peine à comprendre que cet ordre ne soit pas encore donné. Tout le justifierait : non-seulement l'intérêt de la presse qui, après tout, a bien quelque droit d'être pris en considération, mais l'intérêt des Chambres, qui doivent tenir à ne pas imposer à l'attention publique une fatigue au-dessus de ses forces. En France, on aime à s'occuper des débats parlementaires, et toute assemblée délibérante doit avoir à cœur d'entretenir ce goût. Mais aussi on est prompt à l'indifférence. nous ne voulons pas dire à l'ennui; les Chambres ne sauraient trop prendre de précautions pour empêcher qu'on ne cède à ces penchants. L'opinion commence à se prononcer à cet égard avec une énergie un peu tardive, mais qu'il ne faut pas dédaigner. Le *Siècle* déclarait l'autre jour partager notre avis, et nous l'en ayons remercié. Hier, la *Presse* proposait un autre remède qui consisterait à faire des débats législatifs une publication à part laquelle, moyennant 4 fr. par an, serait l'objet d'un abonnement spécial. Et, le soir, la *Liberté* adhérerait à ce vœu.

Pour notre part, nous étudierions volontiers la question sous ces aspects divers. Toutefois, la rédaction d'un « compte-rendu » unique et officiel et l'obligation de l'insérer textuellement, nous semblent, en principe, équitables pour les Chambres, pour les orateurs et pour les journaux. Nous l'avons dit dès l'abord, et nous y persistons. Ce qui est à désirer, dans la pratique, c'est un mode d'exécution amélioré. »

Pour extrait : J. Reboux.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du *Journal de Roubaix*.

Paris, 18 juin.

C'est aujourd'hui que les Chambres ont reçu communication des documents diplomatiques relatifs à l'affaire du Luxembourg. Vous en trouverez reproduits en partie sinon en totalité, dans nos journaux. Comme je vous l'ai déjà dit, ils ne peuvent plus guère avoir qu'un intérêt rétrospectif et il n'est pas certain qu'ils motivent un long et spécial examen de la part de la Chambre. Un certain nombre de députés voudraient que cette discussion se confondit avec la discussion sur le budget du ministère des affaires étrangères. Il est bien possible que cette proposition soit adoptée.

S'il en était ainsi, la Chambre proclamerait par son silence actuel que l'affaire du Luxembourg n'était en elle-même qu'un fait secondaire et qu'elle ne prenait d'importance qu'à cause de la compétition que provoquait entre la Prusse et la France. En d'autres termes, le Luxembourg n'était que le prétexte d'un conflit dont la cause était ailleurs; cette cause qui est permanente, c'est le développement inattendu et sans contre-poids de la puissance prussienne. Le raisonnement nous amène donc à reconnaître que la France et la Prusse se trouvent dans la même situation respective qu'avant les négociations dont le Luxembourg a été l'objet, et qu'une partie des appréhensions qui troublaient alors la confiance publique persistent encore aujourd'hui. On ne croit pas que les entrevues de Paris aient fait disparaître l'antagonisme des deux peuples. C'est précisément pour cela que nous eussions souhaité une discussion publique qui eût pu éclairer l'opinion.

Il se confirme qu'il y aura une prorogation de la session vers le 25 juillet, à moins que la session ne soit déclarée close, le Gouvernement prenant l'engagement de convoquer les Chambres au mois de novembre prochain pour la session de 1868.

La communication du Gouvernement faite aujourd'hui au Sénat concerne un projet de sénatus-consulte relatif au mariage des émigrés.

Le baron Dupin a prononcé au sujet de la situation de l'Empereur Maximilien un discours où il protestait à l'avance contre les mesures de rigueur dont il pourrait être victime. Le Sénat par ses applaudissements s'est associé à cette protestation. Malheureusement, elle ne pourra rien changer au sort du prince autrichien, et l'on comprend que l'intervention morale de la France serait de nul effet. Les dernières nouvelles reçues ici ne permettent plus de douter que sa vie ait été épargnée.

Le journal la *Situation* est terrible; en voici quelques lignes : « C'est demain l'anniversaire de la bataille de Waterloo, 18 juin. Nous nous sommes vengés de tous les étrangers qui... Nous nous sommes vengés de tous, excepté des Prussiens! A quand leur tour? » Nous ne nous doutions pas que M. Grenier fût si belliqueux! On prétend du reste que le principal actionnaire du journal est l'ex-roi de Hanovre.

Le Conseil municipal de Saint-Namet (Cantal) a refusé de se rendre à l'invitation du préfet de voter une adresse à l'Empereur. Dans son ordre du jour, il a protesté contre l'attentat du 6 juin, mais il a déclaré qu'il ne pouvait violer la loi qui lui interdit le vote d'une adresse.

On cause beaucoup d'un acte de brutalité de M. Bravay, député, à l'égard de M. A. Duruy, fils du ministre. M. Eravay est 20 fois millionnaire; tout le monde sait qu'il a gagné sa fortune en Egypte. Il aura oublié qu'il était en France; il risquait de se faire mettre au violon comme le plus simple mortel. Il l'eût mérité.

M. Mirès, il y a deux jours, au Théâtre-Lyrique, a donné des coups de cannes à M^e Peigné, avoué. Un témoin s'est écrit en riant : « Quelle peignée! »

Le *Moniteur* annonce que l'Empereur est complètement rétabli de l'atteinte rhumatismale qui l'avait obligé de garder le lit pendant deux jours.

Le premier numéro du *Courrier français* quotidien, a paru hier soir, et voici la devise permanente qu'il inscrit au-dessous de son titre : « Le *Courrier français* s'occupe des intérêts de tous. Fondé en dehors de toute influence financière, il accueillera les réclamations des actionnaires, des commerçants, des ouvriers, des employés et des voyageurs en chemin de fer. » Le *Courrier* sera donc, selon l'expression ordinaire, une tribune accessible à tous. M. de Kervéguen, dans un amendement resté célèbre, proposait que chacun, en payant, eût le droit d'écrire dans un journal. Le *Courrier* plus large, accueillera ce qui lui paraîtra juste et utile.

Le rédacteur en chef du *Courrier* est M. Auguste Vermorel. Comme M. C. Duvernois qui la semaine prochaine prendra la rédaction en chef de l'*Epoque*, il fut un des collaborateurs de M. de Girardin.

Parmi ceux qui occupent un rang dans le journalisme parisien, on ferait facilement le compte des écrivains qui ne furent pas les collaborateurs du fondateur de la *Presse*. Que chacun le juge suivant son point de vue, il n'en est pas moins vrai que M. de Girardin a été un des maîtres du journalisme, et cependant, chose singulière, il ne fera pas école. Ceux qui, placés sous ses ordres, ont commencé par vouloir imiter ses procédés, suivre sa manière, se sont affranchis aussitôt qu'ils ont pu de cette contrainte, et n'ont conquis

d'originalité qu'après s'être affranchis de tout lieu avec lui. Cela tient sans doute à ce que, en lui, l'homme et le journaliste forment deux êtres distincts et que ceux qui s'attachaient à l'un s'éloignaient de l'autre.

CH. CAHOT.

Paris, 19 juin.

Il n'a rien été dit dans la séance du Corps législatif d'hier, de la prorogation éventuelle de la session. Mais dans les couloirs du Palais-Bourbon, on assurait que les élections pour les Conseils généraux seraient fixées au 4 août. Ce bruit concorde avec le renseignement que je vous donnais hier au sujet de la prorogation de la session vers le 25 juillet.

Toutefois je dois signaler une autre nouvelle en contradiction avec les bruits de ces derniers jours : il s'agit de la loi sur la presse qui serait votée par la Chambre avant les divers budgets. Tous les députés sont prêts pour cette discussion, tandis qu'ils ne le sont pas encore pour celle du budget. L'amendement de M. Busson-Billault, réduisant le timbre à 5 centimes pour Paris et 3 centimes pour les départements a été adopté par le Conseil d'Etat et ne peut manquer d'être accepté par la Chambre. On ne doute pas que la majeure partie des autres amendements ne soient retirés au moment de la discussion.

On dit que le Conseil des ministres réuni sous la présidence de l'Empereur a dû agiter la question de savoir si la session serait close ou seulement prorogée. Je ne puis vous dire s'il a été pris une décision à cet égard.

Evidemment la loi militaire ne sera pas examinée avant que les Chambres se séparent. J'entends dire, qu'avec les modifications que la commission y a apportées et surtout à cause de l'article II qui est bien plus correctif que le commentaire de l'article I, le projet de loi ne plaît pas beaucoup plus au Gouvernement qu'à la majorité des députés; et il pourrait bien se faire qu'il fût proposé encore quelques changements.

On a beaucoup remarqué et commenté une dépêche de Bade annonçant que la reine de Prusse doit quitter demain cette ville pour aller faire visite à la reine Victoria à Windsor. On se demande si cette visite n'est pas une espèce de dédommagement offert à l'Angleterre du voyage du roi à Paris.

Vous savez qu'un certain nombre de propriétaires de journaux des départements se sont réunis un jour à Paris et, sans avoir pris la peine de consulter leurs confrères, se sont constitués en congrès permanent avec la prétention de représenter la presse départementale. L'idée était excellente; malheureusement elle a été mal appliquée, parce que maladroitement la politique est intervenue pour séparer ceux que des intérêts purement commerciaux et industriels devaient unir.

Ce qui n'a pu être fait pour les journaux de province, on voudrait le tenter pour la presse parisienne. A plusieurs reprises, il y a eu des réunions partielles des directeurs et rédacteurs en chefs des journaux de Paris; mais jamais on n'a pu former une assemblée où tous fussent présents ou tout au moins représentés. Une nouvelle tentative a lieu en ce moment. M. de Girardin, qui fut en 1849, syndic de la presse quotidienne, propose d'organiser des réunions dans lesquelles seraient débattus, indépendamment des opinions politiques, les intérêts professionnels communs à tous. C'est là un projet louable assurément; eh bien! vous verrez qu'il échouera.

M. de la Valette vient de refuser à Mme Olympe Audouard l'autorisation de transformer en journal politique une revue littéraire qu'elle dirige : il s'appuie sur le texte de la loi : l'autorisation ne peut être accordée qu'à un Français majeur, jouissant de ses droits civils et politiques. Nous plaignons Mme Audouard. C'est encore là une singularité de la loi qui permet aux femmes d'écrire dans les journaux, mais leur défend d'en être propriétaires. Il nous semble bien pourtant avoir vu en province, sous l'empire de la législation de 1852 des journaux politiques signés par des femmes dont les maris avaient été imprimeurs et propriétaires de ces journaux.

La France croit savoir qu'il n'y a rien de fondé dans la nouvelle publiée par plusieurs journaux du prochain voyage du Pape à Paris.

On assure aussi que la reine d'Espagne aurait renoncé à visiter l'Exposition.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire par laquelle il les charge de remercier au nom de l'Empereur les signataires des nombreuses adresses motivées par l'attentat du 6 juin.

M. Jules Favre va beaucoup mieux : c'est lui, dit-on, qui défendra Berezowski.

La *Liberté* et l'*Avenir national* viennent d'obtenir l'autorisation de se vendre sur la voie publique.

Le *Figaro* publie ce soir une lettre de M. Bravay, contenant la rectification de certains détails de son allocution avec M. Albert Duruy. Il en résulte que M. Bravay a d'abord donné un soufflet à M. Duruy et que c'est son domestique qui a appliqué au jeune homme le coup de poing dont il porte la trace.

Voici d'après M. Bravay lui-même les paroles qui avaient excité son indignation : « Ah! M. Bravay, député! on sait ce que c'est! on connaît son histoire! elle est

jolie! De quelle histoire peut-il bien s'agir? On n'avait plus entendu parler de M. Bravay depuis que le Corps législatif, après avoir deux fois annulé son élection, avait validé le troisième scrutin. Les débats judiciaires révéleront peut-être des détails piquants. »

CH. CAHOT.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

MEXIQUE.

New-York, 5 juin.

(Par le *City of London*).

On mande du Mexique que Juarez et ses ministres s'étaient réunis, le 17 mai, en Conseil, à San Luis de Potosi, pour discuter sur le sort de l'Empereur Maximilien. On ignorait encore la décision prise.

D'après les mêmes avis, l'Empereur Maximilien aurait stipulé qu'il serait traité comme prisonnier de guerre, et que si on devait fusiller quelqu'un, c'est lui qui devait l'être le premier.

Escobedo avait ordonné de fusiller tous les officiers impériaux qui auraient refusé de se rendre.

New-York, 18 juin.

Les dernières informations reçues du Mexique font présumer que les juaristes se borneront à expulser l'Empereur Maximilien du territoire mexicain.

PRUSSE

Berlin, 18 juin, soir.

Le comte de Tauffkirchen, arrivé ici en mission spéciale, a signé ce matin le protocole par lequel la Bavière adhère au traité préliminaire concernant la reconstruction du Zollverein.

La *Gazette de la Bourse* croit savoir que l'Empereur des Français a positivement accepté l'invitation du roi de Prusse et qu'il se rendra à Berlin au mois d'octobre.

ANGLETERRE.

Londres, 19 juin.

La reine de Prusse partira le 20 pour Coblenz. De là, elle se rendra à Windsor en passant par Aix-la-Chapelle.

M. de Benningsen et le comte de Munster, venant de Hanovre, sont arrivés à Berlin et ont été reçus par M. de Bismark. Ils doivent être consultés au sujet de l'organisation du Hanovre.

Autriche.

Vienne, 19 juin.

La *Presse* apprend que la conférence tenue par MM. de Moustier, Gortschakoff, de Bismark, Cowley et de Metternich, pendant le séjour des souverains à Paris, n'a pas eu pour objet de proposer une entente commune sur les moyens d'améliorer la situation de la Turquie, il aurait été simplement convenu qu'il y avait lieu d'attendre l'effet des mesures prises par le Sultan. C'est à la suite de cette décision que les ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Autriche ont présenté à la Porte, le 15 juin, une proposition d'enquête sur les affaires de Crète, proposition qui, d'ailleurs, n'a pas été l'objet d'une note identique.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance extraordinaire du 19 juin

(Autorisée le 13 juin par M. le préfet du Nord)

Présidence de M. C. DESCAT, adjoint.

Sont présents : MM. Lagsche, Descat, adjoints; Tiers-Bonte; Pollet-Desquiens; G. Lefebvre; A. Wibaux; Ferret; Duthoit; J.-B. Ducateau; E. Frasz; Delbecq; Desfontaines; A. Dewarlez; Motte-Bossut; Létocart-Duvillier; J.-B. Duburcq; H. Toulemonde-Nollet; Sioen-Pin; A. Delaoutre; C. Bourbier; F. Duthoit; Dubar-Ferrier; Henri Ternynck.

Absents : MM. Ernout-Bayart, maire, (indisposé); Renaux-Lemerre, adjoint; P. Parent; Moteley-Jonville, (en voyage); P. Catteau; L. Watine; L. Eckmann; A. Prouvost; L. Voreux; Denis Salembier.

M. H. Toulemonde-Nollet est nommé secrétaire.

Le Conseil :

1° A la suite d'une demande d'autorisation pour appeler d'un jugement rendu dans l'affaire de la Compagnie de l'Espérance, nomme une commission chargée d'étudier la question et de présenter son rapport dans un bref délai, pour qu'il puisse statuer dans les limites de temps fixées pour interjeter appel. MM. Dewarlez, Motte-Bossut, Létocart-Duvillier sont nommés membres de cette commission;